

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 14 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2600639A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 328.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie et vice-rectorat conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 janvier 2026.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
des ressources humaines,
C. GEHIN*

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition par académie et vice-rectorat

ACADÉMIES ET VICE-RECTORATS	NOMBRE
Administration centrale	7
Aix-Marseille	12
Amiens	8
Besançon	10
Bordeaux	12
Clermont-Ferrand	6
Corse	2
Créteil	21
Dijon	7
Grenoble	13
Guadeloupe	4

ACADÉMIES ET VICE-RECTORATS	NOMBRE
Guyane	3
Lille	14
Limoges	7
Lyon	18
Martinique	5
Mayotte	3
Montpellier	15
Nancy-Metz	12
Nantes	14
Nice	12
Normandie	10
Nouvelle-Calédonie	1
Orléans-Tours	11
Paris	6
Poitiers	10
Polynésie française	2
Reims	5
Rennes	16
Réunion	4
Strasbourg	22
Toulouse	13
Versailles	23
TOTAL	328